

**Annexe 51-22 du Livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé  
publique applicable en Nouvelle-Calédonie**  
*Annexe à l'article R. 5131-2*

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2022-2981/GNC du 21 décembre 2022 modifiant le livre V  
de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique  
applicable en Nouvelle-Calédonie

JONC du 30 décembre 2022  
Page 1599

[Réservé].